



PROGRAMME : CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À REMPLISSAGE UNIQUE



Soumis par :

L'Association pour la Gestion Responsable
des Produits du Canada (AGRP)

Rapport annuel 2025

Le 15 mai 2026



TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	4
2.	Membres De l'agrp Pour Les Contenants Pressurisés De Combustibles À Remplissage Unique	4
3.	Système de collecte et points de dépôt	5
3.1.	Système de collecte	5
4.	Rendement du programme	5
4.1.	Unités et poids fournis au québec en 2025	6
4.2.	Facteurs de conversion	7
4.3.	Produits mis en marché pour les années de référence	7
4.4.	Produits collectés	7
4.5.	Taux de récupération de la période du 1er janvier au 31 décembre 2025	8
5.	Gestion des collectes	8
5.1.	Recycleurs	8
5.2.	Aperçu du processus de recyclage	9
5.3.	Recycleurs en aval	9
5.4.	Bilan de masse	10
5.5.	Facteurs liés au poids utilisés en 2025	11
6.	États financiers	11
7.	Audit environnemental	11
7.1.	Audit environnemental des recycleurs	11
7.2.	Marché parallèle	11
7.3.	Produits visés couverts par un autre programme	12
8.	Sensibilisation et éducation	12
8.1.	Stratégie	12
8.2.	Activités	12
9.	Gouvernance	13
9.1.	Conseil délibératif	13

9.2. Assemblée générale annuelle	14
9.3. Comité de suivi	14
10. Recherche et développement	15
11. Poursuites criminelles et civiles	15
12. Collaboration entre les programmes de recyclage	15
Annexe 1 – diagramme des flux de collecte	16
ANNEXE 2 – Liste des points de dépôt par MRC	17
Annexe 3A – Points de dépôt permanents accessibles au public par ville	20
Annexe 3B – Points de dépôt permanents NON accessibles au public par ville	26
Annexe 3C – Parcs – points de dépôt par MRC	28
Annexe 4 – Coûts de récupération	29
Annexe 5 – Rapport d’assurance raisonnable	30
Annexe 6 – Liste (non-exhaustive) des marques, des noms ou des signes distinctifs des produits mis en marché	31
Annexe 7 – Calculateur – écarts et taux de récupération	32
Annexe 8 – ÉTATS DES PRODUITS ET DES CHARGES DE 2025	34
Annexe 9 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026/2027/2028	41
Annexe 10 – Liste des fournisseurs de service du programme	42
Annexe 11 – MATÉRIEL DE PROMOTION ET D’ÉDUCATION	43
SITE WEB	43
Matériel imprimé	46
Publicité	49

1. Introduction

Conformément aux modifications apportées en 2022 au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) par le gouvernement du Québec, les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (les « CPCRU ») ont été désignés comme une catégorie de produits assujettie aux obligations de responsabilité élargie des producteurs (REP). Conformément à l'article 53.0.17 du Règlement, l'AGRP a soumis un plan de gestion pour la récupération et la valorisation des CPCRU, lequel a été approuvé par Recyc-Québec le 27 juin 2024.

Le programme des CPCRU a été officiellement lancé le 30 juin 2024. L'année de référence 2025 représente donc la deuxième année de mise en œuvre du programme et la première année complète d'exploitation. Au cours de cette période, l'AGRP a poursuivi le déploiement et l'expansion du programme conformément aux exigences réglementaires, notamment par l'inscription des producteurs assujettis, la mise en place d'un système de collecte conforme et l'établissement d'ententes relatives au traitement en aval.

L'AGRP agit au nom de ses membres inscrits afin d'assurer la conformité aux obligations réglementaires applicables prévues au chapitre II du Règlement. Le programme s'applique à tous les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique, tels qu'ils y sont définis, y compris, sans s'y limiter, les petites bouteilles de propane, les cartouches de butane et autres contenants pressurisés à usage unique similaires, destinés à des applications résidentielles, commerciales ou professionnelles.

Le présent rapport est soumis à Recyc-Québec conformément aux exigences réglementaires en matière de reddition de comptes et couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

2. Membres De l'agrp Pour Les Contenants Pressurisés De Combustibles À Remplissage Unique

La liste des entreprises de contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique ayant adhéré au programme de l'AGRP au Québec, conformément au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (Q-2, r. 40.1) figure ci-dessous. Au 31 décembre 2025, les membres énumérés dans le Tableau au suivant sont en règle auprès de l'AGRP et du programme des CPCRU au Québec.

Tableau 1

Numéro de membre	Nom de l'entreprise	Date d'adhésion
M1448	1307386 B.C. LTD.	2024-07-01
M1041	Acklands - Grainger Inc.	2024-07-01
M1680	BMR une division de Sollio Groupe Coopératif	2024-07-01
M3358	Canac-Marquis Grenier Ltée	2024-07-01
M1089	Canadian Tire Corporation, Limited	2024-07-01
M3418	Circle Sales & Import L td.	2024-07-01
M1263	Costco Wholesale Canada Ltd.	2024-07-01
M1929	CTG Brands Inc.	2024-07-01
M3228	ESAB Group Canada Inc.	2024-07-01
M2121	Fastenal Canada Ltd.	2024-07-01

M1172	Home Depot of Canada Inc.	2024-07-01
M1051	Home Hardware Stores Limited	2024-07-01
M3170	MEC Mountain Equipment Company Ltd.	2024-07-01
M1126	Princess Auto Ltd.	2024-07-01
M1170	RONA Inc.	2024-07-01
M3379	Sail Outdoors Inc.	2024-07-01
M2454	UAP INC.	2024-07-01
M1000	Wal-Mart Canada Corp.	2024-07-01

3. Système de collecte et points de dépôt

SYSTÈME DE COLLECTE

Le programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (CPCRU) est structuré de manière à desservir le secteur résidentiel ainsi que certains environnements désignés à usage extérieur, notamment les parcs nationaux, les pourvoiries, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les terrains de camping et d'autres aires récréatives. Les parcs municipaux sont expressément exclus du réseau de collecte du programme.

En 2025, l'AGRP a élargi le réseau de collecte pour atteindre un total de 185 points de dépôt, comprenant des dépôts municipaux, des points de collecte non accessibles au public et des points de dépôt situés dans des parcs (il y a lieu de se reporter à l'Annexe 2). Le programme collabore avec 66 municipalités et villes à travers le Québec, représentant 129 points de dépôt publics permanents. Dans la ville de Montréal, 33 points de collecte supplémentaires non accessibles au public sont exploités. Ces points de dépôt sont utilisés par le personnel municipal pour le regroupement et l'entreposage temporaire des CPCRU récupérés dans l'ensemble de la ville.

L'AGRP a également conclu un partenariat avec la Société des établissements de plein air du Québec (la « SEPAQ ») afin de récupérer les CPCRU accumulés dans plusieurs parcs au cours de l'année 2025. Un total de 23 parcs recueille actuellement des CPCRU et doit recevoir des services continus dans le cadre du programme (il y a lieu de se reporter aux Annexes 3A, 3B et 3C).

L'AGRP poursuivra ses activités de recrutement de points de dépôt supplémentaires à l'échelle de la province et prévoit étendre davantage son réseau au cours de 2026.

4. Rendement du programme

La section sur le rendement du programme présente les activités menées par l'AGRP relativement aux CPCRU pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. L'AGRP a poursuivi le développement et le renforcement de la chaîne d'approvisionnement en intégrant de nouveaux points de dépôt, de fournisseurs de services de transport et de partenaires de recyclage.

Conformément à l'article 53.0.18 du Règlement, toute quantité de produits visée à l'article 53.0.17 doit être calculée en unités ou en poids équivalent, sur la base de contenants vides.

Les quantités déclarées doivent également être accompagnées du facteur de conversion en unités ou en poids, selon le cas, ainsi que de la méthodologie utilisée pour établir ce facteur.

UNITÉS ET POIDS FOURNIS AU QUÉBEC EN 2025

Les membres des CPCRU de l'AGRP déclarent leurs unités vendues au Québec, selon deux catégories :

- 1) unités vendues d'un volume inférieur à 350 grammes;
- 2) unités vendues d'un volume supérieur à 350 grammes.

Le Tableau au 4.1 présente les unités déclarées à l'AGRP par ses membres inscrits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 tandis que la section 4.2 explique la méthode de conversion ayant servi à convertir les unités déclarées en poids (kg).

Tableau au 4.1 – Unités et poids mis en marché en 2025

CPCRU	Unités fournies	Unités converties en poids
< de 350 grammes	657 987	84 436
> de 350 grammes	937 103	193 464
Total	1 595 084	277 902

FACTEURS DE CONVERSION

Afin de déterminer le poids total des CPCRU mis en marché au Québec, l'AGRP a appliqué la méthodologie et les données de référence présentées ci-après. Conformément à l'article 53.0.18 du Règlement, le poids est calculé sur la base du poids à vide des contenants.

Rapport Chamard – Finalisé en 2020, le rapport Chamard fournit des données clés concernant le poids à vide des CPCRU, lesquelles servent de base aux présents calculs. Il y a lieu de se reporter à la section 4, Tableau au 2 « Poids des contenants vides » du rapport Chamard.

À partir des données de ventes fournies par deux membres pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, l'AGRP a été en mesure de déterminer la répartition des unités vendues par catégorie d'utilisation, soit les usages récréatifs et professionnels, conformément à la classification présentée dans le rapport Chamard. L'analyse a démontré qu'environ 95 % des unités vendues étaient attribuées à des usages récréatifs, tandis que 5 % étaient destinées à des usages professionnels.

En appliquant une formule de moyenne pondérée intégrant les poids à vide des contenants, comme précisés dans le rapport Chamard, ainsi que la répartition des ventes calculée à partir des données déclarées par deux membres, la moyenne pondérée pour chaque catégorie de déclaration des CPCRU est présentée au Tableau au 4.2. Le poids moyen des contenants d'un volume inférieur à 350 grammes est de 0,128327 kg, tandis que celui des contenants d'un volume supérieur à 350 grammes est de 0,20645 kg.

Tableau au 4.2 – Rapport Chamard, poids des contenants vides

Catégorie déclarée par l'AGRP	Utilisation principale des CPCRU	Taille des contenants	Poids des contenants vides (selon le rapport Chamard)	Répartition en % en fonction des données soumis par les membres	Poids moyen (en kg) par catégorie de taille de contenant
< de 350 g	Récréative	110 g (0,11 kg)	0,097 kg	Récréative 95 % / Professionnelle 5 %	0,128327
< de 350 g	Récréative	230 g (0,23 kg)	0,150 kg		
< de 350 g	Professionnelle	156 g (0,156 kg)	0,112 kg		
> de 350 g	Récréative	450 g (0,45kg)	0,193 kg	Récréative 95 % / Professionnelle 5 %	0,20645
> de 350 g	Professionnelle	400 g (0,40 kg)	0,462 kg		

PRODUITS MIS EN MARCHÉ POUR LES ANNÉES DE RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 27 du Règlement, afin de déterminer l'année de référence, « *lorsque le temps écoulé depuis la date de la première mise en marché de tels produits par une entreprise est inférieur à celui prescrit aux paragraphes 1 à 3 du deuxième alinéa, l'année de cette première mise en marché est considérée comme l'année de référence de ces produits jusqu'à ce que le temps prescrit par ces paragraphes soit écoulé* ». Lancé le 30 juin 2024, le programme des CPCRU était en vigueur depuis 18 mois au terme de l'année 2025. Pour le rapport annuel de 2025 relatif aux CPCRU, l'AGRP s'est appuyée sur les unités déclarées par ses membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, converties en kilogrammes.

PRODUITS COLLECTÉS

En collaboration avec deux partenaires de recyclage, RapidGaz et CRI Environnement Inc., l'AGRP a établi le poids net des bouteilles collectées au cours de la période visée par le rapport.

Compilées à partir des factures des municipalités et des fournisseurs de services, les données de collecte indiquaient le nombre de barils récupérés à chaque point de dépôt ainsi que, dans certains cas, les poids correspondants. Les partenaires de recyclage ont fourni le poids net moyen par baril des matières assujetties au programme. Le tableau ci-dessous présente le nombre total de barils collectés en 2025, le poids net moyen par baril ainsi que le poids net total des CPCRU collectés au cours de la période visée par le rapport.

Pour déterminer le poids des bouteilles vides, l'AGRP a appliqué un taux de récupération à chaque recycleur puis a déduit le poids du gaz récupéré du poids total collecté. Pour obtenir de plus amples détails, il y a lieu de se reporter à la section 5.4 (bilan de masse).

Tableau 4.3 – Poids net des produits collectés

CPCRU collectés entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2025			
Catégorie de matière	Nbre de barils récupérés en 2025	Poids net (en kg) par baril	Poids net (en kg) collecté en 2025 ¹
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	1 106	64,25	68 676
Poids net total (en kg) des bouteilles vides (à l'exception des gaz)			57 012

Calcul servant à déterminer le poids net moyen

Nouveau poids = poids brut – (poids de la palette + poids du contenant servant à la collecte)

TAUX DE RÉCUPÉRATION DE LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025**Tableau 4.4 – Taux de récupération**

Taux de récupération des CPCRU – 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025			
Catégorie de matière	Poids total (en kg) des produits vendus sur le marché du Québec (bouteilles vides)	Poids total (en kg) des produits collectés (bouteilles vides)	Taux de récupération
Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	277 902	57 012	20,5 %
Taux cible de récupération			25 %

5. Gestion des collectes

RECYCLEURS

L'AGRP collabore avec deux recycleurs autorisés de CPCRU, soit CRI Environnement Inc. et RapidGaz. Les deux recycleurs mentionnés ci-dessous ont fourni à l'AGRP les permis commerciaux nécessaires à l'exploitation de leurs installations.

CRI Environnement Inc. – Cette entreprise, qui assure la gestion des matières dangereuses, y compris les CPCRU, est située à Coteau-du-Lac, au Québec.

RapidGaz – Située à Granby, au Québec, cette entreprise exploite un programme d'échange de bouteilles de propane et assure la collecte et le recyclage des bouteilles de propane de 1 lb.

Beauclair Environnement, située à Sherbrooke, au Québec, exploite une installation spécialisée dans la gestion des métaux et des matières résiduelles dangereuses. L'entreprise traite des bouteilles de propane de 1 lb. L'AGRP ne fait pas appel à Beauclair de façon régulière; toutefois, en 2025, un petit nombre de barils y ont été expédiés.

¹ Le poids total collecté comprend une combinaison de poids réels et de poids calculés fournis par les fournisseurs de services.

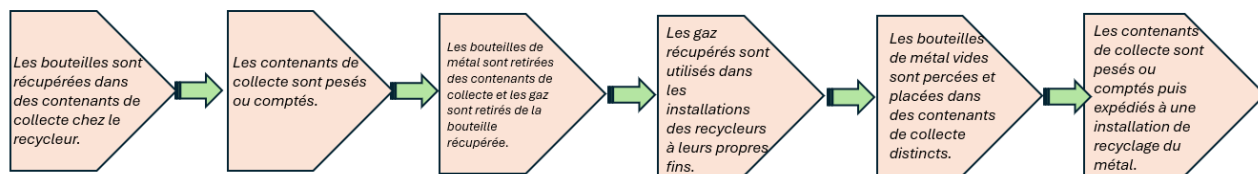
APERÇU DU PROCESSUS DE RECYCLAGE

Les deux fournisseurs de service de recyclage ont recours à des processus similaires pour gérer le recyclage des CPCRU collectés. À leur réception, les contenants de collecte sont pesés ou comptés, puis les bouteilles sont retirées des barils ou des bacs de collecte afin d'être traités.

Chaque recycleur utilise une méthode exclusive pour extraire et capter les gaz résiduels contenus dans les bouteilles. Les gaz récupérés sont ensuite réutilisés sur place dans les installations de chaque recycleur, conformément à leurs protocoles opérationnels respectifs.

Dès qu'elles sont complètement vidées, les bouteilles sont transférées vers une installation de recyclage des métaux pour un traitement supplémentaire et la récupération des matières.

Processus de recyclage des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique



*Note : chaque recycleur a un processus exclusif d'extraction du gaz des bouteilles.

RECYCLEURS EN AVAL

Dans le tableau ci-dessous figurant les noms et les adresses des recycleurs en aval des matières récupérées qui sont générées lors du traitement des CPCRU par les recycleurs du programme.

Tableau 5.1

Recycleur principal	Ressources récupérées / Recycleurs en aval		
	Gaz	Métal	Plastiques
CRI Environnement Inc.	CRI Environnement Inc. 75, rue du Progrès Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0	Coteau Metal 601, rue Léger Rivière-Beaudette (Québec) J0P 1R0	Waste Management Company 2 400, ch. du Lac Longueuil (Québec) J4N 1G8
RapidGaz	RapidGaz 241, rue St-Charles Sud Granby (Québec) J2G 7A7	AIM Recyclage 10305, boul. Métropolitain E. Montréal (Québec) H1B 1A1	Le plastique est placé dans les bacs de recyclage fournis par la MRC au moment du ramassage.

BILAN DE MASSE

En consultation avec ses fournisseurs de services de recyclage pour les CPCRU, l'AGRP a établi des pourcentages estimatifs de répartition pour chaque flux de matières récupérables. Les principales matières récupérées de ces contenants comprennent le métal, les gaz résiduels extraits des bouteilles et, dans une moindre mesure, les plastiques. Il convient de noter que les valeurs du bilan de masse présentées reposent sur des estimations et approximations fournies par les centres de traitement et qu'elles n'ont pas été validées au moyen de recherches indépendantes, d'échantillonnages ou d'autres méthodes de vérification.

Le tableau 5.2 présente les pourcentages de répartition pour chaque flux de matières récupérées, selon le recycleur. L'AGRP a appliqué les pourcentages de répartition correspondants aux volumes des CPCRU reçus des points de dépôt et traités par chaque recycleur.

Le métal récupéré, qui représente environ 85 % du poids total des bouteilles, est transféré à des recycleurs de métaux en aval pour un traitement supplémentaire. Les gaz résiduels, représentant environ 15 % du poids total, sont extraits au cours du processus de recyclage et récupérés pour une réutilisation sur place par chaque recycleur au moyen de systèmes de récupération exclusifs. Aucun plastique n'a été récupéré en 2025; toutefois, la récupération future de plastiques devrait demeurer minimale par rapport aux autres flux de matières.

Tableau 5.2

Pourcentages de matières récupérées			
Recycleurs	Métal	Gaz	Plastiques
RapidGaz	80 %	20 %	0 %
C R I Environnement Inc.	90 %	10 %	0 %

Le tableau ci-dessous présente la répartition des matières récupérées et recyclées par rapport aux ressources non récupérées et non recyclées provenant des CPCRU.

En 2025, un total de 68 676 kg de CPCRU a été collecté dans les points de dépôt de l'AGRP à travers le Québec. De cette quantité, 6 100 kg demeuraient non traités à la fin de l'année en raison de contraintes liées aux conditions météorologiques; mais seront traités en 2026. Lorsque les températures ambiantes diminuent, les bouteilles ne peuvent être traitées de façon sécuritaire et sont donc entreposées sur place jusqu'à ce que les conditions permettent leur traitement, généralement au cours de la saison de traitement suivante.

En outre, 4 673 kg de matières collectées ont été expédiés à Beauclair, une installation qui n'est pas un recycleur autorisé dans le cadre du programme québécois de l'AGRP. Le poids total des bouteilles expédiées à Beauclair est considéré comme non recyclé dans le rapport de bilan de masse.

Tableau 5.3

		Non traités	Non recyclés		Recyclés et réutilisés		
	Poids total (en kg) de bouteilles reçues pour le recyclage	Quantité collectée en 2025, à être traitée en 2026	Quantité expédiée à Beauclair	Quantité nette à traiter en 2025	Poids (en kg) des métaux recyclé	Poids (en kg) des gaz réutilisés	Poids (en kg) des plastiques recyclés
CPCRU	68 676	6 100	4 673	62 576	46 628	11 275	-
	Pourcentage non recyclé		7 %		Pourcentage recyclé		93 %

FACTEURS LIÉS AU POIDS UTILISÉS EN 2025

Pour l'année 2025, l'AGRP a utilisé les facteurs de poids présentés dans le rapport Chamard, tels qu'ils sont mentionnés à la section 4.2 du présent document. Ces facteurs ont été complétés par des données fournies directement par les recycleurs du programme sous contrat afin d'assurer l'exactitude et l'intégrité des calculs de poids utilisés pour les rapports et l'évaluation du rendement du programme.

Tableau 5.4

Principaux facteurs en matière de poids et d'unités en 2025			
Fournis		Collectés	
Poids moyen des bouteilles de < de 350 g.	Poids moyen des bouteilles de > de 350 g.	Poids moyen net du contenant de collecte plein (baril)	Nombre moyen de bouteilles par contenant de collecte
0,128327 kg	0,20645 kg	64,25 kg	85

6. États financiers

L'Annexe 8 présente les états financiers audités du programme tandis que l'Annexe 9 présente les prévisions budgétaires du programme des trois prochaines années.

7. Audit environnemental

AUDIT ENVIRONNEMENTAL DES RECYCLEURS

Dans le cadre de son engagement envers la conformité réglementaire et les meilleures pratiques, l'AGRP réalisera des audits complets en matière d'environnement, de santé et de sécurité auprès des deux recycleurs du programme sous contrat, avant la fin de l'année 2026.

MARCHÉ PARALLÈLE

L'AGRP n'a pas connaissance de l'existence de marchés parallèles; toutefois, le programme est relativement récent. L'AGRP continuera d'élargir son réseau de collecte afin de réduire et d'éliminer tout marché parallèle potentiel.

PRODUITS VISÉS COUVERTS PAR UN AUTRE PROGRAMME

En 2025, aucun cas documenté de matières non visées par le programme — telles que des piles, des lampes ou des contenants pressurisés rechargeables — collectées avec les CPCRU n'a été relevé dans les points de dépôt. Conformément aux normes des centres de traitement, les fournisseurs de services de recyclage sont tenus de peser et de consigner toute matière non visée par le programme reçue dans leurs installations. L'AGRP continuera d'assurer un suivi régulier de cette situation

8. Sensibilisation et éducation

La participation des consommateurs est essentielle au succès du programme. Des activités de promotion et de sensibilisation sont donc mises en œuvre afin d'assurer que les consommateurs :

1. sont informés que le produit peut être éliminé de manière sécuritaire; et,
2. connaissent les étapes et le processus à suivre pour recycler ledit produit.

En 2025, l'AGRP a mis en œuvre un éventail d'activités de promotion et de sensibilisation dans le cadre de son Plan de communication afin de répondre à ces objectifs.

STRATÉGIE

L'AGRP adopte une approche multicanale pour ses activités de communication. Cette stratégie permet une vaste couverture du marché et offre aux consommateurs différentes façons d'obtenir et d'accéder à des renseignements concernant le programme.

ACTIVITÉS

Centre de renseignements destinés aux consommateurs

Le site Web destiné aux consommateurs de l'AGRP sert de plateforme centrale. Le site est conçu pour le grand public et a été mis au point afin de répondre à ses besoins particuliers (il y a lieu de se reporter à l'Annexe 11). Le contenu du site Web comprend notamment les éléments suivants :

Outil de localisation des points de dépôt :

Carte interactive présentant l'emplacement de tous les points de dépôt de la province, y compris des détails sur les emplacements et les heures d'ouverture. La base de données des points de dépôt est mise à jour régulièrement afin d'en assurer l'exactitude (il y a lieu de se reporter à l'Annexe 11).

Renseignements sur le programme :

- Une liste des produits acceptés et non acceptés, ainsi que des conseils pour les rapporter.
- Les frais de gestion environnementale
- Une foire aux questions et un survol du programme

Matériel imprimé

Afin de soutenir les activités de sensibilisation et d'information sur les lieux de collecte, une gamme de documents imprimés a été élaborée et mise à la disposition des points de dépôt sans frais (il y a lieu de se reporter à l'Annexe 11). Ces outils comprennent notamment :

- un dépliant bilingue destiné aux consommateurs expliquant le programme des CPCRU et la façon d'y participer ;
- une affiche (offerte en anglais et en français) destinée à être exposée dans les points de dépôt.

Tout le matériel peut être commandé sans frais à **Matériel de communication - AGRP** (français) et à **Order Print Materials - Product Care Recycling** <https://www.productcare.org/materials> (anglais).

Publicité numérique

Le programme a utilisé un ensemble de médias numériques afin de promouvoir et d'informer les résidents au sujet des services de collecte offerts à travers la province. Les activités publicitaires dirigeaient les consommateurs vers les renseignements sur le programme et l'outil de localisation des points de dépôt en ligne, aidant ainsi les résidents à trouver des points de collecte à proximité. La publicité a été diffusée par l'entremise des canaux suivants :

- **Recherche Google** – publicité ciblant les utilisateurs à partir de mots-clés et de termes de recherche pertinents, assurant d'orienter les consommateurs qui recherchent activement des renseignements sur l'élimination ou le recyclage des lampes vers le site Web du programme et l'outil de localisation des points de dépôt.
- **Display** – publicité d'affichage diffusant des bannières réactives et des vidéos publicitaires (il y a lieu de se reporter à l'Annexe 11) sur des sites Web et des applications mobiles, au moyen d'un ciblage fondé sur le comportement de navigation des utilisateurs et le contenu avec lequel ils interagissent afin d'atteindre les publics visés.
- **Plateformes de médias sociaux** (y compris Facebook, Instagram et YouTube) – ces plateformes ont été utilisées pour atteindre des publics en ligne. Le ciblage était appliqué de façon plus large en fonction des intérêts et des comportements des utilisateurs afin d'atteindre les personnes cibles et d'accroître la notoriété globale du programme.

9. Gouvernance

CONSEIL DÉLIBÉRATIF

Le comité consultatif sur les CPCRU est composé de personnes francophones provenant de sept entreprises exerçant leurs activités au Québec et assujetties au programme. Le tableau ci-dessous énumère les noms des entreprises qui sont représentées au conseil délibératif ainsi qu'un observateur de Recyc-Québec.

Nom de l'entreprise	Nom du participant	Rôle au Conseil
Canac	Raphaele-Dumont Samson	Membre
La Société Canadian Tire Limitée	Cindy Hoffman	Membre
Costco Wholesale Canada Ltd.	Eric Sasseville	Membre
Groupe BMR inc.	Marie-Odile Desbiens	Membre
Mountain Equipment Company	Sophie Mainville	Membre
RONA Inc.	Lyne Gervais	Membre
UAP INC.	Joan Monaghan	Membre
Recyc-Québec	Louis Morin	Observateur

Le conseil délibératif des CPCRU s’est réuni le 11 juin 2025. Les personnes suivantes de l’AGRP étaient également présentes lors de la réunion :

- Brian Bastien – Président de l’AGRP
- Sylvain Pratte – Gestionnaire principal de programme du Québec
- Asma Cherifi – Coordinatrice du programme pour le Québec
- Patrick Chauvet – Consultant de l’AGRP

L’ordre du jour de la première réunion comprenait les sujets suivants :

- Mot de bienvenue
- Suivi des mesures de suivi de la réunion précédente
- Revue de 2024
- Nouveaux défis
- Feuille de route de 2026
- Questions et réponses

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Formation du comité délibératif des CPCRU du Québec

Conformément aux exigences du Règlement du Québec Q-2, r. 40.1, l’entente proposée entre l’AGRP et l’organisme de réglementation, la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), ainsi qu’à l’article 7.4 des règlements administratifs de l’AGRP, le conseil d’administration de l’AGRP a adopté une résolution visant la création du comité délibératif québécois sur les CPCRU le 30 juin 2024.

Le conseil sur les CPCRU est composé d’au moins sept personnes, dont une majorité de membres provenant d’entreprises visées par le Règlement, ainsi que d’un représentant de Recyc-Québec qui y siège à titre d’observateur. Le Conseil doit se réunir au moins deux fois par année civile.

Les membres du comité délibératif sur les CPCRU (énumérés ci-dessus) ont été nommés et confirmés lors de l’assemblée générale annuelle de l’AGRP, tenue en juin 2025.

COMITÉ DE SUIVI

Le comité de suivi des CPCRU s’est réuni le 6 novembre 2025. Ce comité regroupe des organismes de gestion du Québec et comprend des représentants indépendants des membres des conseils d’administration ou des comités décisionnels, tout en étant issus des différents secteurs concernés par les programmes.

Lors de la réunion de 2025, le comité a recommandé d’être informé plus fréquemment des développements du programme. La réunion a également permis de discuter de l’introduction des produits Thermacell et des écofrais connexes.

Le programme a également poursuivi les discussions entourant des ententes multiples en vue d’élargir le réseau de collecte afin d’y inclure les parcs nationaux et provinciaux ainsi que les terrains de camping. Ces discussions reflètent les efforts continus du programme pour accroître l’accessibilité et à élargir les possibilités de collecte des CPCRU à travers le Québec.

10. Recherche et développement

En 2025, l'AGRP a continué de mettre l'accent sur le développement opérationnel et l'expansion du programme de CPCRU au Québec.

Les activités de recherche et de développement menées en 2025 ont principalement porté sur l'examen des opérations et l'expansion du réseau. L'AGRP a effectué une visite chez RapidGaz, laquelle a également été incluse dans le cadre d'un processus de vérification sur place. Ces activités ont appuyé la supervision du programme ainsi que l'évaluation continue du rendement et de la conformité du recycleur.

Aucun nouveau recycleur ni transporteur n'a été ajouté en 2025 et aucun essai opérationnel, changement d'emballage ni amélioration du transport n'a été mis en œuvre. Toutefois, le réseau de collecte a connu une expansion importante au cours de l'année, et l'AGRP a continué de chercher des occasions d'accroître l'accessibilité de la collecte, notamment par l'entremise de discussions avec des parcs nationaux et provinciaux ainsi que des terrains de camping.

11. Poursuites criminelles et civiles

L'AGRP n'a fait l'objet d'aucune poursuite criminelle ou civile, ni d'aucune sanction administrative pécuniaire relativement à ses activités de récupération et de recyclage.

12. Collaboration entre les programmes de recyclage

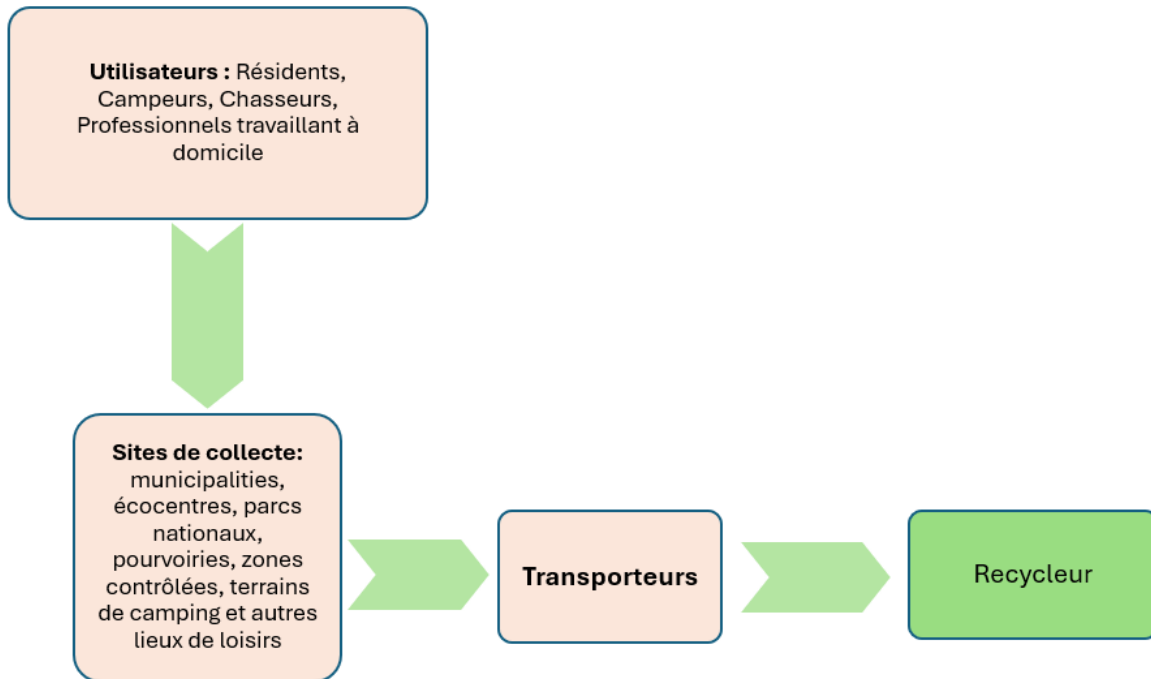
L'AGRP a continué de participer à la Table de concertation des organismes de gestion reconnus du Québec (la « TOQ »), qui regroupe des organismes de gestion du Québec responsables de l'administration de programmes de récupération et de valorisation dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

En 2025, l'AGRP a également tenu des discussions avec l'ARPE, Éco-Peinture et la SOGHU concernant la gestion des fournisseurs de contenants et le transport des matières provenant des communautés nordiques. Ces discussions visaient à explorer des approches collaboratives potentielles ainsi que des gains d'efficacité pour la prestation de services dans les régions éloignées.

Bien qu'aucune initiative commune de transport ou de collecte n'ait été mise en œuvre en 2025, les discussions avec les autres organismes de gestion se sont poursuivies. L'AGRP a continué de soutenir activement et de participer aux efforts de collaboration avec d'autres programmes de recyclage tout au long de l'année.

Annexe 1 – diagramme des flux de collecte

Diagramme de flux de collecte pour les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique



ANNEXE 2 – Liste des points de dépôt par MRC

Région / Territoires	Municipalité régionale de comté (MRC)	Nombre de points de dépôt accessibles au public	Points de dépôt non accessibles au public	Parc
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi	1		
	Réserve indienne	1		
	Total	2		
Bas-Saint-Laurent	Kamouraska	3		
	La Mitis			1
	Rimouski-Neigette	1		1
	Rivière-du-Loup	2		
	Témiscouata	4		
	Total	10		2
Capitale-Nationale	Charlevoix			1
	La Jacques-Cartier	1		1
	Portneuf			1
	Total	1		3
Centre-du-Québec	Arthabaska	1		
	Bécancour	3		
	Drummond	1		1
	Nicolet-Yamaska	5		
	Total	10		1
Chaudière-Appalaches	Beauce-Centre	2		
	Beauce-Sartigan	1		
	La Nouvelle-Beauce	2		
	Les Appalaches			2
	Les Etchemins	1		
	Lévis	1		
	Lotbinière	4		
	Total	11		2
Côte-Nord	Caniapiscau	1		
	La Haute Côte Nord	11		1

Estrie	Manicouagan	1		
	Minganie	1		
	Total	14		1
	Coaticook	3		
	La Haute-Yamaska			1
	Le Granit	1		
	Le Haut-Saint-François			1
	Le Val-Saint-François	1		
	Memphrémagog	1		
	Total	6		2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	La Côte-de-Gaspé	2		
	La Haute-Gaspésie	2		
	Le Rocher-Percé	2		1
	Les Îles-de-la-Madeleine	1		
	Total	7		1
Lanaudière	D'Au-ray	1		
	Joliette	2		
	L'Assomption	1		
	Matawinie	9		2
	Total	13		2
Laurentides	Antoine-Labelle	3		1
	Argenteuil	1		
	Deux-Montagnes	2		1
	La Côte-de-Beaupré			1
	Les Laurentides	9		1
	Les Pays-d'en-Haut	2		
	Mirabel	4		
	Thérèse-De Blainville	4		
	Total	25		4
Mauricie	Maskinongé			1
	Mékinac			1
	Total			2
Montérégie	Beauharnois-Salaberry	3		

	<i>Montréal</i>	La Vallée-du-Richelieu	1		
		Marguerite-D'Youville	2		
		Roussillon	1		
		Total	7		
		Montréal	7	33	
		Total	7	33	
	<i>Nord du Québec</i>	Chibougamau	1		
		Total	1		
	<i>Outaouais</i>	La Vallée-de-la-Gatineau	2		
		Papineau			2
		Total	2		2
	<i>Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	Lac-Saint-Jean-Est	2		
		Le Domaine-du-Roy	3		
		Le Fjord-du-Saguenay	6		1
		Maria-Chapdelaine	2		
		Total	13		1
		Total By Category	129	33	23
	Grand Total				185

Annexe 3A – Points de dépôt permanents accessibles au public par ville

Nom de l'emplacement	Région / Territoires	Adresse	Ville	Code postal
LEET / RIGMREM	Côte-Nord	1358, route 138 Jacques-Cartier E	Aguanish	G0G 1R0
Écocentre d'Alma	Saguenay– Lac-Saint- Jean	3521, Ave du Pont Nord	Alma	G8E 1S5
Écocentre Ville d'Amos	Abitibi- Témiscaming ue	5311, route 395 N	Amos	J9T 3A1
Écocentre de Baie-Comeau	Côte-Nord	800, avenue Léonard-E.- Schlemm	Baie-Comeau	G4Z 3B7
Écocentre de Beauharnois	Montérégie	50, chemin des Haute-Fourreaux	Beauharnois	J6N 0B6
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Grégoire	Centre-du- Québec	18055, rue Gauthier	Bécancour	G9H 1C1
Point de dépôt municipal des Bergeronnes	Côte-Nord	Garage municipal : 120, route 138	Bergeronnes	G0T 1G0
Écocentre de Blainville	Laurentides	302, rue Omer Deserres	Blainville	J7C 5N3
Écocentre de Chertsey	Lanaudière	225, Ave. du Progrès	Chertsey	J0K 3K0
Écocentre de Chibougamau	Nord du Québec	121, chemin du Lac Dufault	Chibougamau	G8P 1P1
Écocentre de Coaticook	Estrie	461, rue Ernest- Lafaille	Coaticook	J1A 0B5
Régie intermunicipale de gestion solide de la région de Coaticook (RIGDSC)	Estrie	1095 Ch Bilodeau	Coaticook	J1A 2S4
Point de dépôt municipal Colombier	Côte-Nord	Garage municipal 111, rue Sirois	Colombier	G0H 1P0
Écocentre de Dégelis	Bas-Saint- Laurent	297, route 295	Dégelis	G5T 1R2
Écocentres de Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Chaudière- Appalaches	199, rte Marie- Victorin	Deschaillons sur Saint- Laurent	G0S 1G0
Écocentre de Dolbeau- Mistassini	Saguenay– Lac-Saint- Jean	1001, 2 ^e Ave	Dolbeau Mistassini	G8L E50
Écocentre de la MRC de Drummond	Centre-du- Québec	5620, rue St- Roch S.	Drummondville	J2B 6V4
Garage municipal d'Entrelacs	Lanaudière	2271, chemin d'Entrelacs	Entrelacs	J0T 2E0
Point de dépôt municipal Les Escoumins	Côte-Nord	Garage municipal 2, rue de la Rivière	Escoumins	G0T 1K0
Point de dépôt municipal Essipit	Côte-Nord	12, rue du Centre	Essipit	G01 1K0

Écocentre de Fermont	Côte-Nord	2, rue du Camp	Fermont	G0G 2J0
Point de dépôt municipal Forestville	Côte-Nord	Bureau municipal 1, 2 ^e Avenue	Forestville	G0T 1E0
Écocentre régional La Nouvelle-Beauce (Frampton)	Chaudière- Appalaches	10, route Boulet	Frampton	G0R 1M0
Écocentre de Gaspé	Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine	1050, Montée Wakeham	Gaspé	G4X2A2
Écocentre de Grande Rivière	Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine	785, rue St-Pierre	Grande Rivière	G0C1W0
Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)	Gaspésie- Îles-de-la- Madeleine	1300, rte 199	Havre-aux- Maisons	G4T 5B5
Écocentre de Hébertville	Saguenay- Lac-Saint- Jean	100, rue Jean Félix-Langlais	Hébertville	G0W 1T0
Écocentre de Huberdeau	Laurentides	101, rue du Pont	Huberdeau	J0T1G0
Écocentre de la MRC de Joliette	Lanaudière	1483, Raoul- Charette	Joliette	J6E 8S5
Complexe environnemental Sud	Outaouais	11, ch. Brundtland	Kazabazua	JOX 1X0
Kebaowek Eco Centre	Abitibi- Témiscaming ue	128 Wawashkeshi street	Kebaowek	J0Z 3R1
Écocentre de La Guadeloupe	Chaudière- Appalaches	380, 23 ^e Avenue,	La Guadeloupe	G0M1G0
Écocentre de la Minerve	Laurentides	75, chemin La Minerve	La Minerve	J0T1S0
Écocentre de La Pocatière	Bas-Saint- Laurent	410 14 ^e rue Bérubé	La Pocatière	G0R 1Z0
Écocentre Lac de Beauport	Capitale- Nationale	142, ch. De La Traverse de Laval	Lac-Beauport	G3B 0Y1
Écocentre de RDD	Laurentides	507, rue Catherine	Lachute	J8H 1G9
Écocentre de Lac Mégantic	Estrie	5138, rue Pie-XI	Lac-Mégantic	G6B 2S3
Écocentre de Lac-Supérieur	Laurentides	1101, chemin du Lac Supérieur	Lac-Supérieur	J0T1J0
Écocentre de l'Anse Saint-Jean	Saguenay- Lac-Saint- Jean	32, chemin du Lac Brébeuf	L'Anse Saint- Jean	G0V 1J0
Écocentre de Lantier	Laurentides	127, croissant des Trois-Lacs	Lantier	J0T1V0
Écocentre régional de la MRC de L'Assomption	Lanaudière	134, chemin des Commissaires	L'Assomption	J5W 2T7
Écocentre des Bergeronnes	Côte-Nord	1005, rang Saint- Joseph	Les Bergeronnes	G0T 1G0
Écocentre de Lévis	Chaudière- Appalaches	3443, rue de Vulcain	Lévis	G6W 7W6
Point de dépôt municipal Longue-Rive	Côte-Nord	Bureau municipal 3, rue de l'Église	Longue-Rive	G0T 1Z0

Complexe environnemental Nord	Outaouais	161, rue du Parc Industriel	Maniwaki	JgE 3P3
Écocentre RIGIDBNY / Manseau	Centre-du-Québec	Au bout de la rue Sainte-Marie	Manseau	G0X 2Z0
Écocentre régional de Val-Saint-François	Estrie	666, chemin Keenan	Melbourne	J1S 2L4
Écocentre de Saint-Augustin	Laurentides	15020, rue Louis-M. Taillon	Mirabel	J7J2Y5
Écocentre de Saint-Canut	Laurentides	6000, route Sir-Wilfrid-Laurier	Mirabel	J7N2Z8
Écocentre de Saint-Janvier	Laurentides	14645, rue Joseph-Marc Vermette	Mirabel	J7J1X2
Écocentre de Saint-Scholastique	Laurentides	9825, rue Saint-Vincent	Mirabel	J7N2Y5
Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL)	Laurentides	1064, rue Industrielle	Mont-Laurier	J9L 3V6
Écocentre Acadie	Montréal	1200, boul. Henri-Bourassa Ouest	Montréal	H3M 3G1
Écocentre Côte-des-Neiges	Montréal	6925, ch. Côte-des-Neiges	Montréal	H3S 2B6
Écocentre La Petite-Patrie	Montréal	1100, rue des Carrières	Montréal	H2S 2A8
Écocentre LaSalle	Montréal	7272, rue St-Patrick	Montréal	H8N 2W7
Écocentre Rivière-des-Prairies	Montréal	11400, rue Léopold Chris N	Montréal	H1E 7R3
Écocentre Saint-Laurent	Montréal	3535, rue Sartelon	Montréal	H4R 1E6
Écocentre Saint-Michel	Montréal	2475, rue des Regrattiers	Montréal	H1Z 4P2
Écocentre régional de la Vallée-du-Richelieu	Montréal	60, rue Fisher	Mont-Saint-Hilaire	J3G 4S6
Écocentre de Mont-Tremblant	Laurentides	60, chemin de Brébeuf	Mont-Tremblant	J8E3A9
Écocentre RIGIDBNY / Nicolet	Centre-du-Québec	1061, rue Monseigneur-Grave	Nicolet	J3T 1B5
Écocentre de Nomingue	Laurentides	777, rue Sainte-Anne	Nomingue	J0W1R0
Écocentre de Normandin	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1177, rue Lydoric Doucet	Normandin	G8M 3Y2
Garage municipal de Notre-Dame-de-la-Merci	Lanaudière	2101, route 125	Notre-Dame-De-La-Merci	J0T2A0
Écocentre d'Orford	Estrie	1120, ch. de la montagne	Orford	J1X 6X9
Écocentre de Percé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	50, route Lemieux	Percé	G0C1G0

Écocentre de Petit Saguenay	Saguenay–Lac-Saint-Jean	35, rue du Quai	Saint-Félix-d'Otis	G0V 1N0
Eco MP - Pierreville	Centre-du-Québec	5, rue Industrielle	Pierreville	J0G 1J0
Écocentre de Pohénégamook	Bas-Saint-Laurent	480, rue du Parc Industriel	Pohénégamook	G0L 1J0
Écocentre de Gascons	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	232, route Morin Nord	Port-Daniel-Gascons	G0C1P0
Écocentre de Portneuf-sur-Mer	Côte-Nord	2A, route 138	Portneuf-sur-Mer	G0T 1P0
Point de dépôt municipal Portneuf-sur-Mer	Côte-Nord	Bureau municipal 170, rue Principale	Portneuf-sur-Mer	G0T 1P0
Écocentre de Rimouski	Bas-Saint-Laurent	835, ch. Victor Gauvin	Rimouski	G0L 1B0
Écocentre de Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	35, rue Henry-Percival-Monsarrat	Rivière-du-Loup	G5R 0C9
Écocentre de Saint-Hubert de Rivière-du-loup	Bas-Saint-Laurent	151, 1 ^{er} Rang Est	Rivière-du-Loup	G0L 3L0
Complexe environnemental de la Rouge	Laurentides	688, chemin du Parc Industriel	Rivière-Rouge	J0T1T0
Écocentre de Roberval	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1855, rue Castonguay	Roberval	G8H 2M9
Ville de Rosemère	Laurentides	190, rue Charbonneau	Rosemère	J7A 3W1
Écocentre de Sacré-Cœur	Côte-Nord	73, rue des Cyprès	Sacré-Coeur	G0T 1Y0
Écocentre de Saint-Ambroise	Lanaudière	35, rue du Quai,	Saint-Ambroise	G7P 2N4
Écocentre de Saint-David-de-Falardeau	Saguenay–Lac-Saint-Jean	42-52, chemin 2 du Lac Sébastien	Saint David-de-Falardeau	G0V 1C0
Écocentre Saint-Félix-d'Otis	Saguenay–Lac-Saint-Jean	132, chemin du Lac-Brébeuf	Saint Félix-d'Oti	G0V 1M0
Écocentre de Saint-François-de-Sales	Saguenay–Lac-Saint-Jean	93, rue Bouchard	Saint- François des Sales	G0W 1M0
Écocentre de Saint-Fulgence	Saguenay–Lac-Saint-Jean	1838, route de Tadoussac	Saint-Fulgence	G0V 1S0
Écocentre de Saint-Honoré	Saguenay–Lac-Saint-Jean	775, chemin du Volair	Saint-Honoré	G0V 1L0
Écocentre de Saint-Odilon-de-Cranbourne	Chaudière-Appalaches	172, rue commerciale	Saint-Odilon-de-Cranbourne	G0S 3A0

Écocentre de Saint-Sauveur	Laurentides	2135, ch. Jean-Adam	Saint- Sauveur	J0R 1R2
Écocentre de Saint-Alexandre-de-Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	619, route 289	Saint-Alexandre-de-Kamouraska	G0L 2G0
Écocentres de Saint-Apollinaire	Chaudière-Appalaches	85, rue des Vignes	Saint-Apollinaire	G0S 2E0
Écocentre de Saint-Côme	Lanaudière	1195, 39 ^e rue	Saint-Côme	J0K 2B0
Écocentre de Saint-Constant	Montérégie	25, Montée Lasaline	Saint-Constant	J5A 2A8
Garage municipale de Saint-Damien	Lanaudière	6691, ch. Montauban	Saint-Damien	J0K 2E0
Écocentre de Sainte-Justine	Chaudière-Appalaches	167, route 204	Sainte- Justine	G0R 1Y0
Écocentre de Sainte-Martine	Montérégie	75, rue Saint-Joseph	Sainte- Martine	J0S 1V0
Écocentre de Sainte-Thérèse	Laurentides	105, rue Blanchard	Sainte-Thérèse	J7E 4N4
Écocentre de Sainte-Adèle	Laurentides	1111, ch. Pierre-Peladeau	Sainte-Adèle	J8B 1Z4
Écocentre de Sainte-Agathe-Des-Monts	Laurentides	1710, Principale Est	Sainte-Agathe-des-Monts	J8C1M1
Écocentre de Sainte-Anne-des-Monts	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	730. boul Sainte-Anne Ouest	Sainte-Anne-des-Monts	G4V 1V2
Écocentre de Sainte-Anne-des-Plaines	Laurentides	111, rue des Entreprises	Sainte-Anne-des-Plaines	J5N 4M4
Écocentre de Sainte-Béatrix	Lanaudière	1305, rang Ste-Cécile	Sainte-Béatrix	J0K 1Y0
Écocentre RIGIDBNY / Sainte-Eulalie	Centre-du-Québec	765, des Bouleaux	Sainte-Eulalie	G0Z 1E0
Écocentre de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Laurentides	2143, chemin Martin	Sainte-Lucie-des-Laurentides	J0T2J0
Écocentre régional La Nouvelle-Beauce (Sainte-Marie)	Chaudière-Appalaches	1690, boulevard Vachon Nord	Sainte-Marie	G6E 0G1
Écocentre dépôt des matériaux secs	Laurentides	2960, boulevard des Promenades	Sainte-Marthe - sur-le-Lac	J0N 1P0
Écocentre de Saint-Félicien	Saguenay-Lac-Saint-Jean	1800, rue Verreault	Saint-Félicien	G8K 1W2
Écocentre de Saint-Félix-de-Valois	Lanaudière	4400, rue Beaudry	Saint-Félix-de-Valois	J0K 2M0
Écocentre de Saint-Flavien	Chaudière-Appalaches	1450, rang de la Pointe du Jour	Saint-Flavien	G0S 2M0
Recyclage Frederick Morin Inc	Lanaudière	1760, rue Saint-Cléophas	Saint-Gabriel-de-Brandon	J0K 2N0
Recyclage SGSF	Lanaudière	341, rang Saint-Francois	Saint-Jean-de-Matha	J0K 2S0

Écocentre de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Laurentides	4085, ch. d'Oka	Saint-Joseph-du-Lac	J0N 1M0
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Léonard-d'Aston	Centre-du-Québec	444, rue de l'Exposition	Saint-Léonard-d'Aston	J0C 1M0
Écocentre de Mont-Louis	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9, avenue B	Saint-Maxime du Mont-Louis	G0E 1T0
Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Chaudière-Appalaches	108 A, rue du Parc	Saint-Patrice-de-Beaurivage	G0S 1B0
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Pierre-les-Becquets	Centre-du-Québec	163, route 218	Saint-Pierre-les-Becquets	G0X 2Z0
Écocentre de Saint-Victor	Chaudière-Appalaches	176, rue Principale	Saint-Victor	G0M 2B0
Écocentre RIGIDBNY / Saint-Zéphirin-de-Courval	Centre-du-Québec	1471, rang Saint-Pierre	Saint-Zéphirin-de-Courval	J0G 1V0
Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield	Montréal	2575, boul. Monsieur-Langlois Salaberry	Salaberry-de-Valleyfield	J6S 5P7
Écocentre de Squatec – Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	90, route QC-295,	Squatec	G0L 4H0
Écocentre de Saint-Pascal	Bas-Saint-Laurent	236, ave du Parc	St- Pascal	G0L 3Y0
Écocentre de Saint- Zénon	Lanaudière	120, rang St François	St- Zénon	J0K 3N0
Écocentre d'Amherst	Laurentides	1323, route 323 sud	St-Rémi d'Amherst	J0T2L0
Point de dépôt municipal de Tadoussac	Côte-Nord	Garage municipal 696, route 138	Tadoussac	G0T 2A0
Écocentre Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Cabano – Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT)	Bas-Saint-Laurent	53, route 232 est	Témiscouata-sur-le-Lac	G0L 1E0
Écocentre de Val-Des-Lacs	Laurentides	20, ch. Richard	Val-des-Lacs	J0T2P0
Écocentre Sud de Varennes	Montréal	1975, ch. de l'Énergie	Varennes	J3X 1P7
Écocentre Nord de Verchères	Montréal	4111, route Marie-Victorin	Verchères	J0L 1C0
Gaudreau environnement inc.	Centre-du-Québec	365, boul. de la Bonaventure	Victoriaville	G6P 6V7
Écocentre de Waterville	Estrie	205, rue Dominion	Waterville	J0B 3H0

Annexe 3B – Points de dépôt permanents NON accessibles au public par ville

Nom de l'emplacement	Région / Territoires	Adresse	Ville	Code postal
Voirie Anjou	Montréal	10700 boul. Ray-Lawson	Anjou	H1J 1M5
Voirie Baie D'Urfé	Montréal	300 rue Surrey	Baie-D'Urfé	H9X 2E7
Voirie Beaconsfield	Montréal	300, rue Beaurepaire	Beaconsfield	H9W 3C1
Voirie Côte Saint-Luc	Montréal	7001 Mackle	Côte-Saint-Luc	H4W 1A5
Voirie Dollard-des-Ormeaux	Montréal	1 rue Montrose	Dollard-Des Ormeaux	H9B 2J5
Voirie Dorval	Montréal	550 boulevard Bouchard	Dorval	H9S 1B2
Voirie Hampstead	Montréal	10, chemin Cleve	Hampstead	H3X 1W5
Voirie Kirkland	Montréal	25, rue Claude Jodoin	Kirkland	H9H 5E6
Voirie Île-Bizard Sainte-Geneviève	Montréal	571 rue Cherrier	L'ÎleBizard	H9E 1J7
Voirie Ahuntsic-Cartierville	Montréal	999 boul. Henri-Bourassa Ouest	Montréal	H3L 1P3
Voirie Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce	Montréal	2140, rue Madison	Montréal	H4B 2T4
Voirie Lachine	Montréal	2200, rue St Antoine	Montréal	H8S 1V6
Voirie LaSalle	Montréal	7277 rue Cordner	Montréal	H8N 2J7
Voirie Mercier Hochelaga Maisonneuve	Montréal	2150, rue Dickson	Montréal	H1N 2H8
Voirie Montréal Est	Montréal	11475 rue Victoria	Montréal	H1B 2P3
Voirie Montréal Nord	Montréal	4250, rue de Charleroi	Montréal	H1H 1T3
Voirie Montréal Ouest	Montréal	250 Av. Bedbrook	Montréal	H4X 1S1
Voirie Outremont	Montréal	600, av. de la Gare de triage	Montréal	H2V 0A8
Voirie Pierrefonds-Roxboro	Montréal	14150 boul. Gouin Ouest	Montréal	H8Z 1Y
Voirie Plateau Mont-Royal	Montréal	1501, rue Bercy	Montréal	H2K 2T9
Voirie Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles	Montréal	9255 Henri Bourassa Est	Montréal	H1E 1P4
Voirie Rosemont / La Petite-Patrie	Montréal	1220, rue des Carrières	Montréal	H2S 2A8
Voirie Sainte-Anne-de-Bellevue	Montréal	209 rue Sainte-Anne	Montréal	H9X 1N4
Voirie Saint-Laurent	Montréal	13001, boul. Cavendish	Montréal	H4R 2G5
Voirie Saint-Léonard	Montréal	6025, boul. Métropolitain Est	Montréal	H1P 1X5
Voirie Sud-Ouest	Montréal	3552, rue Saint-Patrick	Montréal	H4E 1A2
Voirie Verdun	Montréal	1177, rue Dupuis	Montréal	H4G 3L4
Voirie Ville-Marie	Montréal	1455, rue Bercy	Montréal	H2K 2V1
Voirie Villeray / Saint-Michel / Parc-Extension	Montréal	Carrière Francon, 3665 Jarry Est	Montréal	H1Z 2G1
Voirie Ville Mont-Royal	Montréal	80 chemin Clyde	Mont-Royal	H3P 2B8
Voirie Pointe-Claire	Montréal	50, avenue Terra-Cora	Pointe-Claire	H9R 5A4
Voirie Senneville	Montréal	35, chemin de Senneville	Senneville	H9X 1B8

Voirie Westmount	Montréal	1, rue Bethune	Westmount	H3Z 2L2
------------------	----------	----------------	-----------	---------

Annexe 3C – Parcs – points de dépôt par MRC

Nom de l'emplacement	Région / Territoires	Municipalité régionale de comté (MRC)
Réserve faunique Rouge-Matawin - La Macaza	Laurentides	Antoine-Labelle
Parc national des Grands-Jardins	Capitale-Nationale	Charlevoix
Parc national d'Oka	Laurentides	Deux-Montagnes
Camping des Voltigeurs	Centre-du-Québec	Drummond
Réserve faunique des Laurentides	Laurentides	La Côte-de-Beaupré
Parc national du Fjord-du-Saguenay - Baie Sainte-Marguerite	Côte-Nord	La Haute Côte Nord
Parc national de la Yamaska	Estrie	La Haute-Yamaska
Parc national de la Jacques-Cartier	Capitale-Nationale	La Jacques-Cartier
Parc national du Mont-Tremblant - Pimbina	Bas-Saint-Laurent	La Mitis
Parc national du Fjord-du-Saguenay - Baie Éternité	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Le Fjord-du-Saguenay
Parc national de Mont-Mégantic	Estrie	Le Haut-Saint-François
Réserve faunique de Port-Daniel	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Le Rocher-Percé
Parc national de Frontenac - Secteur Sud	Chaudière-Appalaches	Les Appalaches
Parc national de Frontenac - Secteur Saint-Daniel	Chaudière-Appalaches	Les Appalaches
Parc national du Mont-Tremblant - Secteur La Diable	Laurentides	Les Laurentides
Réserve faunique Mastigouche	Mauricie	Maskinongé
Parc national du Mont-Tremblant - Saint-Côme	Lanaudière	Matawinie
Réserve faunique Rouge-Matawin - Saint-Michel	Lanaudière	Matawinie
Réserve faunique du Saint-Maurice	Mauricie	Mékinac
Centre touristique du Lac-Simon	Outaouais	Papineau
Parc national de Plaisance	Outaouais	Papineau
Réserve faunique de Portneuf	Capitale-Nationale	Portneuf
Parc national du Bic	Bas-Saint-Laurent	Rimouski-Neigette

Annexe 4 – Coûts de récupération

Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (volume)	Frais de gestion environnementale en vigueur au 1 ^{er} janvier 2025
Contenants de moins de 350 grammes – tous type de gaz	0,55 \$ par contenant/bouteille
Contenants de plus de 350 grammes – tous type de gaz	0,90 \$ par contenant/bouteille

Annexe 5 – Rapport d’assurance raisonnable

Cette section sera transmise ultérieurement.

Annexe 6 – Liste (non-exhaustive) des marques, des noms ou des signes distinctifs des produits mis en marché

Noms de marque	
Bernzomatic	MagTorch
Bluefire	Martin
Coleman	MSR (Mountain Safety Research)
Gas One	Primus
GrillPRO	PROTORCH
GSI Outdoors	Ronson
Home	Thermacell
Iwatani	Woods
Jetboil	Worthington Industries

Annexe 7 – Calculateur – écarts et taux de récupération

Onglet Sommaire



Année déclaration		2025
Sous-catégorie	Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique	
Unité de mesure retenue	KG	
Mises en marché	Quantités mises en marché	277902
Année de référence		2025
Mises en marché durant l'année de référence		-
Mises en marché disponible à la récupération		
Quantités récupérées		57,012
Taux de récupération atteint		20.5%
Objectif Taux de récupération		25%
Objectif Récupération(Quantités)		-
Objectif non atteint		0.0
Matières recyclées/réemployées, etc.¹	Compensation de l'objectif non atteint	0.0
Écart positif antérieur utilisé		0.0
Total		0.0
Objectif non atteint(non compensé)		0.0
Taux		2,00 \$
Pénalité		\$
Montant minimal à investir au plan de redressement¹		\$

Onglet Sous-catégorie 1

Contenants à remplissage unique	2023	2024	2025
Quantités mises en marché au Québec		102,998	277,902
Quantités récupérées		25,280	57,012
Écart positif	-	-	28,506
(Moins) Utilisation écart positif - Année 1			
(Moins) Utilisation écart positif - Année 2			
(Moins) Utilisation écart positif - Année 3			
(Moins) Utilisation écart positif - Année 4			
(Moins) Utilisation écart positif - Année 5			
Écart positif disponible pour des années subséquentes	-	-	28,506
Calcul de l'objectif de récupération			
Objectif - Taux de récupération	-	-	-
(Moins) Nombres d'années (année de référence des mises en marchés)	-	-	-
Année de référence (Quantités mises en marché)	-	-	-
Quantités mises en marché (selon la période de référence)	-	-	-
% Disponible à la récupération	-	-	-
Quantités mises en marché disponibles à la récupération	-	-	-
Objectif Récupération - Quantités nécessaires à l'atteinte du taux	-	-	-
Écarts objectif			
Quantité disponible au cours des 2 années précédant l'entrée en vigueur de l'obligation (50 % des qtés récupérées)	-	-	28,506
Écart positif à partir de l'entrée en vigueur de l'obligation	-	-	-
Écart négatif	-	-	-
Compensation - Années précédentes (Art. 13)			
Écart négatif non compensé	-	-	-
Écart positif disponible (Art. 59.3)	-	-	-
Écart positif utilisé (Art. 59.3)	-	-	-
Écart négatif	-	-	-
Écart positif disponible (Art. 13)	-	-	-
Écart positif utilisé	-	-	-
Total utilisé afin de compenser l'écart négatif			
Compensation non-utilisée disponible pour une année subséquente	-	-	-
Réinvestissements obligatoires (art. 14)			
Taux de récupération atteint	-	-	-
Écart négatif à compenser suite à la compensation des incitatifs de traitement local, d'écoconception	-	-	-
Écart négatif à compenser suite à l'utilisation des écarts positifs antérieurs	-	-	-
Montant de la pénalité	2.00 \$	2.00 \$	2.00 \$
Objectif - Taux de récupération	-	-	-
Réinvestissements obligatoires pour l'année à l'origine d'un plan de redressement	-	-	-
Montant supplémentaire pour la 1e année suivant la non atteinte du taux à l'origine du plan de redressement	-	-	-
Montant supplémentaire pour la 2e année suivant la non atteinte du taux à l'origine du plan de redressement	-	-	-
Total à investir avant l'échéance du plan de redressement	-	-	-
Montant réellement investi dans les mesures du plan de redressement durant l'année en cours			
Montant non-dépensé devant être ajouté dans le plan de redressement subséquent	-	-	-

Annexe 8 – ÉTATS DES PRODUITS ET DES CHARGES DE 2025

**ASSOCIATION POUR LA GESTION
RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS
PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REMPLISSAGE UNIQUE
DU QUÉBEC**

**ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES ET DE
L'EXCÉDENT CUMULÉ**

31 décembre 2025

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REEMPLISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC
État des produits et charges et de l'excédent cumulé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants

État des produits et charges et de l'excédent cumulé 5

Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé 6 – 8

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À : Société Québécoise de récupération et de recyclage

Rapport d'audit sur l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé

Opinion

Conformément aux dispositions du paragraphe 35(e) de l'entente entre l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé (ci-après « l'état ») du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, l'état ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des produits et charges et de l'excédent cumulé du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations contenues dans le rapport annuel de l'Association sur le Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec.

Notre opinion sur l'état ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit de l'état, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci l'état ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Nous avons obtenu certaines parties du rapport annuel du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique pour le Québec avant la réalisation de ce rapport d'audit. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date de notre rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Le rapport annuel du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec sera mis à notre disposition après la date du rapport de l'auditeur. Si, à la lecture, de ce rapport nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Autres points - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Ce rapport a été préparé selon les instructions de la direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de la Société Québécoise de Récupération et de Recyclage, Recyc-Québec. Par conséquent, le rapport pourrait ne pas convenir à d'autres usages. Ce rapport ne devra pas être transmis à d'autres parties et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que la direction de l'entité et la Société Québécoise de Récupération et de Recyclage, Recyc-Québec.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation de cet état, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

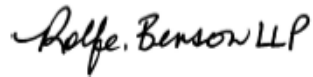
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation ;

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
29 avril 2026

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REEMPLISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC**

État des produits et charges et de l'excédent cumulé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

	2025		2024
			(6 mois)
Produits	1 418 417	\$	402 015 \$
Dépenses du programme			
Administration (note 2(c) et (d))	286 483		106 911
Traitement	90 912		93 715
Transport	27 395		54 727
Communications	21 961		2 627
	426 751		257 980
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	991 666		144 035
Excédent cumulé au début de l'exercice	144 035		-
Excédent cumulé à la fin de l'exercice (note 3)	1 135 701	\$	144 035 \$

Les notes afférentes font partie intégrante de cet état

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REMPLISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC
Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

1. Présentation des états financiers

L'état des produits et charges et de l'excédent cumulé « l'état » inclut seulement les produits et charges relatifs au Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec « le Programme », un segment des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada « l'Association ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Cet état des produits et charges et de l'excédent cumulé a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit :

(a) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres de l'Association qui effectuent des ventes de matériaux visés par le programme dans la province de Québec. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus au fur et à mesure que les membres les déclarent et les remettent tels que requis selon la convention entre l'Association et ses membres et qui correspond à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

Les membres sont tenus de remettre les frais de gestion environnementale (FGE) pour tous les produits vendus à compter de la première des deux dates suivantes : la date de démarrage du programme ou la date à laquelle le membre a entrepris la vente de produits visés. Si, pour une quelconque raison, un membre omet de déclarer et de verser les FGE associés aux produits vendus, l'Association comptabilisera ces frais comme revenus lorsque ces montants pourront être déterminés par l'Association.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REMPLISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC
Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Utilisation d'estimations

La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités dans l'état. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'imputation de coûts indirects et des salaires et traitements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(c) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects

Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association nets des frais recouvrés ont été imputés au présent programme. Les frais généraux et d'administration comprennent certains salaires qui n'ont pas été directement imputés à un programme. L'imputation des frais généraux et d'administration à ce programme est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 29 961 \$ (15 536 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2024).

(d) Dépenses de salaires et traitements

Les salaires et traitements des employés qui ont été identifiés comme ayant une implication directe dans le programme sont imputés au programme sur la base de l'estimation par la direction du temps consacré par les employés au programme. Les frais d'administration comprennent 104 548 \$ (3 783 \$ pour la période terminée le 31 décembre 2024) de salaires et traitements qui ont été imputés au programme.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
PROGRAMME DES CONTENANTS PRESSURISÉS DE COMBUSTIBLES À
REMPLISSAGE UNIQUE DU QUÉBEC
Notes à l'état des produits et charges et de l'excédent cumulé
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025**

3. Fonds de réserve

Conformément à l'accord conclu entre l'Association et la Société Québécoise de récupération et de recyclage, l'Association est tenue de maintenir un fonds de réserve correspondant à un minimum de six mois et à un maximum de douze mois de dépenses d'exploitation du programme. Le but du fonds de réserve est de couvrir les dépenses au cours d'une éventuelle période de réduction progressive du programme. Au 31 décembre 2025, le solde du fonds de réserve était de 213 376 \$ (128 900 \$ en 2024) et est inclus dans l'excédent accumulé. Le fonds de réserve du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec est composé de 192 046 \$ de trésorerie détenue dans un compte bancaire distinct et de 21 329 \$ de trésorerie allouée à partir de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'Association. Après la fin de l'exercice, l'Association a transféré 21 329 \$ (128 990 \$ en 2024) de trésorerie au compte bancaire distinct du Programme des contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique du Québec.

Annexe 9 – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2026/2027/2028

Chiffres - (en milliers)	2026	2027	2028
Revenus	\$949	\$1217	\$1303
Dépenses du programme			
Coûts de collecte	\$100	\$97	\$92
Coûts de transport	\$528	\$130	\$136
Coûts de traitement	\$205	\$193	\$209
Communication	\$53	\$55	\$56
Administration	\$372	\$383	\$395
Pénalités	\$0	\$0	\$0
Recyc-Québec	\$2	\$2	\$2
Total des charges	\$1260	\$859	\$890
Surplus/(Déficit) des Opérations	\$(312)	\$358	\$413
Excédent/(déficit) cumulé	\$824	\$1182	\$1595

Annexe 10 – Liste des fournisseurs de service du programme

Vous trouverez ci-dessous les noms et les adresses des fournisseurs de services ayant assuré le transport ou le recyclage des CPCRU.

Noms des entreprises	Adresses	Services
CRI Environnement Inc.	CRI Environnement Inc. 75, rue du Progrès Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0	Transport et recyclage
RapidGaz	RapidGaz 241, rue St-Charles Sud Granby (Québec) J2G 7A7	Transport et recyclage
Beauclair Environnement	3804, chemin Bibeau Sherbrooke (Québec) J1H 0E3	Recycler
GFL Environmental Inc	GFL Environmental Inc. 125, rue Bélanger Châteauguay (Québec) J6J 4Z2	Transport
Laurentide Environnement Inc	4 660, boul. Shawinigan-Sud Shawinigan (Québec) G9N 6T5	Transport
Navigation Madeleine Inc (CTMA)	435, chemin Avila-Arseneau Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1J3	Transport
Propane Levac Propane	C.P 369, 5552, rue Ste-Catherine Saint-Isidore (Ontario) K0C 2B0	Transport
Triumvirate Environmental (Canada), Inc.	1223, Montée de la Pomme-d'Or Contrecoeur (Québec) J0L 1C0	Transport
Veolia ES Canada services industriels inc.	16, rue Bertrand Fermont (Québec) G0C 1J0	Transport

Annexe 11 – MATÉRIEL DE PROMOTION ET D'ÉDUCATION

SITE WEB

Site Web – Renseignements sur le programme (français)

L'AGRP
L'Association pour la Gestion Responsable des Produits

Produits Province Gros volumes À propos Membres Partenaires de service Ressources Nous Joindre Large Quantities

Trouver un point de dépôt

Retour vers RDD/PDS

Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique Québec

Les produits acceptés Information sur le programme Réseau de collecte Financement du programme

Les produits acceptés

L'Association pour la Gestion Responsable des Produits, l'AGRP, est l'organisme de gestion reconnu pour les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique au Québec; programme qui a été lancé au 30 juin 2024.

Les consommateurs pourront déposer gratuitement les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique (tels que le propane, le butane, l'isobutane ou le propylène) dans les centres de recyclage du Québec pour qu'ils soient gérés de façon sécuritaire et responsable.

Les produits acceptés :

✓

Contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique

Contenants pressurisés de combustibles à usage unique, peu importe leur usage (domestique, camping ou lieu de travail). Types de carburants incluant, sans exclure ou s'y limiter aux exemples suivants :

- ✓ Butane
- ✓ Isobutane
- ✓ Propane
- ✓ MAP (méthylacétylène-propadiène propane)

Types de contenants pressurisés de combustibles à usage unique, sans exclure les exemples suivants :

- ✓ Contenants / Cylindre
- ✓ Cartouches
- ✓ Canettes

Les produits refusés :

✗

Cylindres, contenants, cartouches, canettes ou aérosols pressurisés non destinés au carburant. Par exemple :

- ✗ Briquets
- ✗ Allume-feux
- ✗ Bonbonnes d'hélium
- ✗ Réfrigérants
- ✗ Cylindres d'oxygène
- ✗ Cylindres rechargeables tels que les bonbonnes de BBQ
- ✗ Accessoires

Recyclez vos contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique

Maintenant que vous savez ce qui est accepté, passez à l'action !

Trouver un point de dépôt

Site Web – Renseignements sur le programme (anglais)

The screenshot shows the website for Product Care Recycling, specifically the page for Non-Refillable Pressurized Fuel Containers in Quebec. The header includes the logo, navigation links (Products, Province, Large Quantities, About, Members, Service Partners, Resources, Contact), and a search icon. A red button labeled "Find a Recycling Location" is in the top right. The main heading is "Non-Refillable Pressurized Fuel Containers Quebec". Below this is a navigation bar with tabs: Accepted Products, Program Information, Collection Network, and Funding. The "Accepted Products" tab is active. The content area has a sub-heading "Accepted Products" and a paragraph explaining the program's launch on June 30, 2024. It states that consumers can drop off containers for free at recycling locations. A green box titled "Accepted Products:" with a checkmark icon lists the following: Butane, Isobutane, Propane, and MAP (methylacetylene-propadiene propane). Below this, it lists container types: Cylinders, Cartridges, and Canisters. A red box titled "Not Accepted Products:" with an 'X' icon lists items that are not accepted: Lighters, Fire starters, Helium tanks, Refrigerants, Oxygen cylinders, Refillable cylinders such as BBQ tanks, and Accessories. At the bottom, there is a section titled "Recycle Non-Refillable Pressurized Fuel Containers" with a call to action "Now that you know what is accepted, take action!" and a button "Find a recycling location".

productcare
RECYCLING

Products Province Large Quantities About Members Service Partners Resources Contact Q

FRANCAIS

Find a Recycling Location

Back to HRIW/HSP

Non-Refillable Pressurized Fuel Containers Quebec

Accepted Products Program Information Collection Network Funding

Accepted Products

Product Care Recycling has developed and launched a program for Non-Refillable Pressurized Fuel Containers in Québec on June 30, 2024.

Consumers will be able to drop off Non-Refillable Pressurized Fuel Containers (such as propane, butane, isobutane or MAP) for free at [recycling locations](#) across Québec for safe and responsible management.

Accepted Products:

Non-Refillable Pressurized Fuel Containers

Non-refillable fuel pressurized containers, regardless of its use (home, camping, or work). Fuel types include, but are not limited to the examples below:

- Butane
- Isobutane
- Propane
- MAP (methylacetylene-propadiene propane)

Non-refillable fuel pressurized container types include the examples below:

- Cylinders
- Cartridges
- Canisters

Not Accepted Products:

Non-fuel pressurized cylinders, containers, cartridges, canisters, or aerosols. For example:

- Lighters
- Fire starters
- Helium tanks
- Refrigerants
- Oxygen cylinders
- Refillable cylinders such as BBQ tanks
- Accessories

Recycle Non-Refillable Pressurized Fuel Containers

Now that you know what is accepted, take action!

Find a recycling location

Outil de localisation de recyclage (français)

The screenshot shows the L'AGRPP website's French interface for finding recycling locations. The header includes the L'AGRPP logo and navigation links: Produits, Province, Gros volumes, A propos, Membres, Partenaires de service, Ressources, Nous Joindre, Large Quantities. A search bar on the right says "Trouver un point de dépôt". The main heading is "Trouver un site de recyclage". Below this, a search bar shows "Localisation: Québec, QC, Canada" and "Que cherchez-vous à recycler: Contenants pressurisés de con". A red "Recherche" button is next to it. The map displays various locations marked with red house icons and numbers. On the left, a sidebar lists two locations: "Écocentre de Saint-Augustin" (21km) and "Écocentre Saint-apollinaire des vignes" (32km). Each entry includes an address and a "Dépôt" icon. Below the list, there are icons for accepted products (a bottle and a can) and a button "Pour obtenir l'itinéraire". A "Plus de détails" link is also present. At the bottom right, a "Location Key" shows icons for "Dépôt", "Retail", and "Event".

Outil de localisation de recyclage (anglais)

The screenshot shows the productcare RECYCLING website's English interface for finding recycling locations. The header includes the productcare RECYCLING logo and navigation links: Products, Province, Large Quantities, About, Members, Service Partners, Resources, Contact. A search bar on the right says "Find a Recycling Location". The main heading is "Find a Recycling Location". Below this, a search bar shows "Location: Québec, QC, Canada" and "What are you looking to recycle? Non-Refillable Pressurized Cylr". A red "Search" button is next to it. The map displays various locations marked with red house icons and numbers. On the left, a sidebar lists two locations: "Écocentre de Saint-Augustin" (21km) and "Écocentre Saint-apollinaire des vignes" (32km). Each entry includes an address and a "Dépôt" icon. Below the list, there are icons for accepted products (a bottle and a can) and a button "Get Directions". A "More Details" link is also present. At the bottom right, a "Location Key" shows icons for "Dépôt", "Retail", and "Event".



RECYCLEZ

Les contenants pressurisés de combustibles à remplissage unique



LES PRODUITS ACCEPTÉS

Contenants pressurisés de combustibles à usage unique, peu importe leur usage (domestique, camping ou lieu de travail).

Types de carburants incluant, sans exclure ou s'y limiter aux exemples suivants :

- Butane
- Isobutane
- Propane
- MAP (méthylacétylène-propadiène propane)

Types de contenants pressurisés de combustibles à usage unique, sans exclure les exemples suivants :

- Cylindre
- Cartouches
- Canettes

PRODUITS ACCEPTÉS vont afficher des symboles explosifs et inflammables.



LES PRODUITS REFUSÉS

Cylindres, contenants, cartouches, canettes ou aérosols pressurisés non destinés au carburant.

Par exemple :

- Briquets
- Allume-feux
- Bonbonnes d'hélium
- Réfrigérants
- Cylindres d'oxygène
- Cylindres rechargeables tels que les bonbonnes de BBQ
- Accessoires

Visitez agrp.ca/cru pour trouver une liste complète des produits acceptés et un point de recyclage près de chez vous.





RECYCLE

Non-refillable
pressurized
fuel containers



ACCEPTED PRODUCTS



Non-refillable fuel pressurized containers, regardless of its use (home, camping, or work):

Fuel types include, but are not limited to the examples below:

- ✓ Butane
- ✓ Propane
- ✓ Isobutane
- ✓ MAP (methylacetylene-propadiene propane)

Non-refillable fuel pressurized container types include the examples below:

- ✓ Cylinders
- ✓ Canisters
- ✓ Cartridges

ACCEPTED PRODUCTS will display explosive and flammable symbols.



NOT ACCEPTED PRODUCTS



Non-fuel pressurized cylinders, containers, cartridges, canisters, or aerosols.

For example:

- ✗ Lighters
- ✗ Fire starters
- ✗ Helium tanks
- ✗ Refrigerants
- ✗ Oxygen cylinders
- ✗ Refillable cylinders such as BBQ tanks
- ✗ Accessories

Visit productcare.org/nrfc to find a full list of accepted products and a recycling location near you.





ACCEPTED PRODUCTS

Non-refillable fuel pressurized containers, regardless of its use (home, camping, or work):

Fuel types include, but are not limited to the examples below:

- ✓ Butane
- ✓ Isobutane
- ✓ Propane
- ✓ MAP (méthylacétylène-propadiène propane)

Non-refillable fuel pressurized container types include the examples below:

- ✓ Cylinders
- ✓ Cartridges
- ✓ Canisters

NOT ACCEPTED PRODUCTS

Non-fuel pressurized cylinders, containers, cartridges, canisters, or aerosols.

For example:

- ✗ Lighters
- ✗ Fire starters
- ✗ Helium tanks
- ✗ Refrigerants
- ✗ Oxygen cylinders
- ✗ Refillable cylinders such as BBQ tanks
- ✗ Accessories

ACCEPTED PRODUCTS will display explosive and flammable symbols.



Visit productcare.org/nrfe to find a full list of accepted products and a recycling location near you.






RECYCLE VOS

Contenants pressurisés de combustible à remplissage unique

Trouvez un point de dépôt près de chez vous





LES PRODUITS ACCEPTÉS

Contenants pressurisés de carburant non rechargeables, peu importe leur usage (domestique, camping ou lieu de travail) :

Types de carburants incluant, sans exclure ou s'y limiter aux exemples suivants :

- ✓ Butane
- ✓ Isobutane
- ✓ Propane
- ✓ MAP (méthylacétylène-propadiène propane)

Types de contenants pressurisés de carburant non rechargeables incluant les exemples suivants :

- ✓ Contenants / cylindre
- ✓ Cartouches
- ✓ Canettes

LES PRODUITS REFUSES

Cylindres, contenants, cartouches, canettes ou aérosols pressurisés non destinés au carburant.

Par exemple :

- ✗ Briquets
- ✗ Allume-feux
- ✗ Bonbonnes d'hélium
- ✗ Réfrigérants
- ✗ Cylindres d'oxygène
- ✗ Cylindres rechargeables tels que les bonbonnes de BBQ
- ✗ Accessoires

LES PRODUITS ACCEPTÉS vont afficher des symboles explosifs et inflammables.



Visitez agrp.ca/cru pour trouver une liste complète des produits acceptés et un point de recyclage près de chez vous.






RECYCLE YOUR

Non-refillable pressurized fuel containers

Find a recycling location near you



PUBLICITÉ

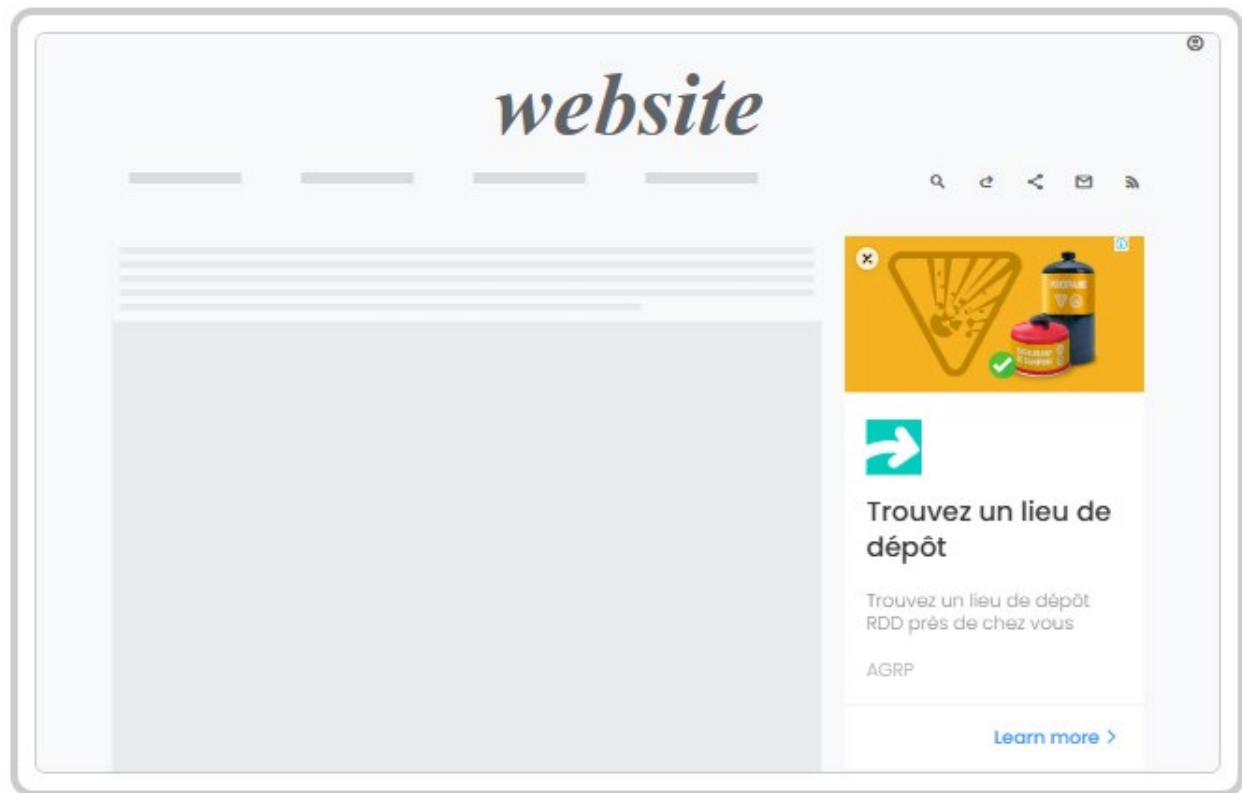
Annonces textuelles – Utilisées pour Recherche Google

(Exemples)



Bannières réactives – Utilisées pour Display

(Exemples)



Publicités vidéos

Utilisées pour Display et les médias sociaux



(Lien vers la vidéo : <https://youtu.be/rsIV3WQFU0>)

